

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Utilisez votre CPF pour préparer votre permis B !

Vous pouvez utiliser vos droits du **compte personnel de formation** préparer votre permis B, sous réserve de satisfaire aux conditions d'utilisation. (Attention, les permis B1 et BE ne sont pas concernés)

Des conditions pour vous :

- Cette formation « permis de conduire B » doit s'inscrire dans une démarche de projet professionnel et participer à la sécurisation de votre parcours professionnel
- Vous ne devez pas faire l'objet d'une suspension de votre permis de conduire ou d'une interdiction de le passer

Comment utiliser le CPF pour préparer votre permis B ?

1. **Recherchez la formation « permis de conduire »**

Complétez les éléments demandés, saisissez le mot clé « permis de conduire » et cliquez sur « Faire cette formation ».

2. **Créez votre dossier de formation**

Engagez vos heures CPF et cliquez sur « Créer mon dossier de formation ».

3. **Finalisez votre dossier de formation**

Complétez votre dossier en ligne et téléchargez-le.

Complétez l'attestation sur l'honneur présente à la fin de votre dossier de formation.

Adressez votre dossier de formation, complété à 100%, à votre financeur, en suivant les démarches indiquées en page 2.

Attention : votre attestation sur l'honneur est nécessaire à la prise en charge financière de votre dossier de formation.

[Cette attestation est disponible ici.](#)

En savoir plus :

→ <http://www.moncompteformation.gouv.fr/article/utilisez-votre-cpf-pour-preparer-votre-permis-b>